

**Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

Code du produit 3474\_FRA  
Nom du produit **Tanalith E 3474**

Numéro(s) d'enregistrement FR-2016-0003

Contient 2-Aminoéthanol

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation recommandée 528/2012 : Type de produits 8: Produits de protection du bois

Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs

Justification de l'utilisation déconseillée Réservé aux utilisateurs professionnels

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Titulaire de l'autorisation:**

Lonza Cologne GmbH, Nattermannallee 1, 50829, Köln, Allemagne. Tel: + 49 221 99 1990

**Fabricant**

Arch Timber Protection, Wheldon Road, Castleford, Royaume Uni, WF10 2JT, Téléphone: +44 (0)1977 714000

A Lonza Company

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail timberprotectionadvice.ukca@lonza.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence NCEC : +44 (0)1235 239 670

**Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008**

Europe	112
France	numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

**Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Catégorie 1 - (H410)

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient 2-Aminoéthanol



### Mention d'avertissement

DANGER

### Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH208 - Contient ( Propiconazole ). Peut produire une réaction allergique

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P330 - Rincer la bouche

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P405 - Garder sous clé

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

# Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.1 Substances

**3.2 Mélanges****Nature chimique**

Mélange.

Nom chimique	N° CE	CAS No.	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
2-Aminoéthanol	205-483-3	141-43-5	15-40	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1B (H314) STOT SE 3 (H335)	01-2119486455-28
Cuivre, granulated	231-159-6	7440-50-8	10-30	Eye Irrit 2 (H319) Aquatic Chronic 2 (H411)	Aucune donnée disponible
Ethoxylated amine	Not Listed	-	1-5	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic acute 1 (H400) Aquatic chronic 1 (H410)	Aucune donnée disponible
Organic acid	Listed	-	1-5	Eye Irrit. 2 (H319)	Aucune donnée disponible
Tébuconazole	403-640-2	107534-96-3	0.1-1	Acute Tox. 4 (H302) Repr. 2 (H361d) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Aucune donnée disponible
Propiconazole	262-104-4	60207-90-1	0.1-1	Acute Tox. 4 (H302) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Repr.1B (H360d)	Aucune donnée disponible

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16****Section 4 : PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Consulter immédiatement un médecin.

**Inhalation**

Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.

**Contact avec la peau**

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés.

**Contact oculaire**

Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage.

**Ingestion**

Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin. Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Voir Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

### **Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau ou brouillard d'eau.

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### **Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### **Précautions individuelles**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ventiler la zone affectée.

##### **Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### **Méthodes de confinement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

##### **Méthodes de nettoyage**

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Endiguer. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

.

## Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate et dans des systèmes fermés. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Remarques générales en matière d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver à des températures comprises entre > 5 et < 25 °C.

#### Matières incompatibles

Incompatible avec les acides et bases fortes. Incompatible avec les agents comburants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) particulière(s)

Code de Produit 8. Liquide à diluer dans l'eau. Pour la préservation du bois avec la méthode vide et pression

#### Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
2-Aminoéthanol 141-43-5	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> *	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup> Sk*	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup> *	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 ppm STEL: 7.5 mg/m <sup>3</sup> via dérmica*	TWA: 2 ppm TWA: 5.1 mg/m <sup>3</sup> H*
Cuivre, granulated 7440-50-8	-	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.6 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	STM: 0.2 ml/m <sup>3</sup> e MAK: 0.1 mg/m <sup>3</sup> e
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
2-Aminoéthanol 141-43-5	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup> pelle*	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup> P*	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup> H*	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup> iho*	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> H*
Cuivre, granulated 7440-50-8	-	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1.0 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
2-Aminoéthanol 141-43-5	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 3 ppm	TWA: 2 ppm TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 ppm	STEL: 7.5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 ppm	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 ppm

	STEL 7.6 mg/m <sup>3</sup> H*	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 5 mg/m <sup>3</sup> H*	STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup> Sk*
Cuivre, granulated 7440-50-8	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL 4 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.6 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>
<b>Nom chimique</b>	<b>Belgique</b>	<b>Bulgarie</b>	<b>Croatie</b>	<b>République tchèque</b>	<b>Estonie</b>
2-Aminoéthanol 141-43-5		STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> K*	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup> K*	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 7.5 mg/m <sup>3</sup> D*	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup> A*
Cuivre, granulated 7440-50-8		TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>
<b>Nom chimique</b>	<b>Grèce</b>	<b>Hongrie</b>	<b>Lettonie</b>	<b>Lituanie</b>	<b>Roumanie</b>
2-Aminoéthanol 141-43-5		TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup> b*	TWA: 0.2 ppm TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup> *		TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup> p*
Cuivre, granulated 7440-50-8		TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1.5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Nom chimique</b>	<b>Slovaquie</b>	<b>Slovénie</b>	<b>Suède</b>	<b>Russie</b>	<b>Turquie</b>
2-Aminoéthanol 141-43-5	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> K*	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: STEL ppm STEL: STEL mg/m <sup>3</sup> K*		MAC: 0.5 mg/m <sup>3</sup> Skin	
Cuivre, granulated 7440-50-8	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL: STEL mg/m <sup>3</sup>		TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1 mg/m <sup>3</sup>	

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage Protection des mains

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Porter des gants de protection. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

#### Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements de protection imperméables, y compris bottes, gants, blouse de laboratoire, tablier ou combinaison intégrale, pour empêcher tout contact cutané.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	-	Odeur	Léger/légère
Aspect	Liquide		
Couleur	bleu		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	10.9	
Point de fusion / point de congélation	Indéterminé(e)(s)	
Point / intervalle d'ébullition	Indéterminé(e)(s)	
Point d'éclair	Sans objet	
Taux d'évaporation	Indéterminé(e)(s)	
Inflammabilité (solide, gaz)	Indéterminé(e)(s)	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Indéterminé(e)(s)	
Limite inférieure d'inflammabilité	Indéterminé(e)(s)	
Pression de vapeur	Indéterminé(e)(s)	
Densité de vapeur	Non défini(e)	
Densité relative	1.19	
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	
Solubilité(s)	Indéterminé(e)(s)	
Coefficient de partage	Indéterminé(e)(s)	
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé(e)(s)	
Température de décomposition	Indéterminé(e)(s)	
Viscosité cinématique	Indéterminé(e)(s)	
Viscosité dynamique		
Propriétés explosives	N'est pas un explosif	
Propriétés comburantes	Sans objet	

### 9.2. Autres informations

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques   Aucune information disponible.

Sensibilité aux décharges statiques   Aucune information disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### **Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger contre le gel.

**10.5. Matières incompatibles**

Incompatible avec les acides et bases fortes. Incompatible avec les agents comburants.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

**Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Informations sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Peut être nocif par inhalation.
<b>Contact oculaire</b>	Risque de lésions oculaires graves.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucun effet connu d'après les informations fournies.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion.

**Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

<b>ETAmél (voie orale)</b>	3 180.60
<b>ETAmél (voie cutanée)</b>	2 790.90
<b>ETAmél (inhalation-poussières/brouillard )</b>	31.20

**Données réelles du produit**

<b>DL50, voie cutanée</b>	> 4000 mg/kg (rat)
---------------------------	--------------------

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
2-Aminoéthanol	1515 mg/kg (RT)	2504 mg/kg (RBT)	-
Cuivre, granulé	>2500 mg/kg (RT)	>2000 mg/kg (RT)	> 5.11 mg/L (RT) 4hr
Ethoxylated amine	>500 mg/kg (RT)	-	-
Organic acid	3500 mg/kg (RT)	>20000 mg/kg (RBT)	-
Tébuconazole	>1700 mg/kg (RT)	> 2000 mg/kg (RT)	> 5.0 mg/L (RT) 4h
Propiconazole	500 mg/kg (RT)	> 2000 mg/kg (RBT)	>6.639 mg/L (RT) 4h

Remarque :  
 RT = Rat  
 RBT = Lapin  
 MSE = Souris  
 GP = Cobaye  
 V = Vapeur

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non classé.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Risque de lésions oculaires graves.

**Sensibilisation** N'est pas un sensibilisant cutané.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Aucun(e) connu(e).



<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Peut provoquer des troubles des lésions de. Système respiratoire.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucune information disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune information disponible.

## Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Remarque :

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
2-Aminoéthanol	2.8 mg/L EC50 72h (Pseudokirchneriella subcapitata)	349 mg/L LC50 96h (Cyprinus carpio)	65 mg/L EC50 48h (Daphnia magna)
Cuivre, granulated	0.0426 - 0.0535 mg/L EC50 72hr (Pseudokirchneriella subcapitata)	0.15 mg/L LC50 96hr (Oncorhynchus mykiss)	0.04 - 0.05 mg/L EC50 48hr (Daphnia magna)
Ethoxylated amine	>1 - 10 mg/L EC50 725h (Desmodesmus subspicatus)	0.1 - 1.0 mg/L LC50 96h (Danio rerio)	>1 - 10 mg/L EC50 48h (Daphnia magna)
Organic acid	>100 mg/L EC50 72h (Pseudokirchnerella subcapitata)	>100 mg/L LC50 96h (Danio rerio)	240 mg/L EC50 48h (Daphnia magna)
Tébuconazole	3.8 mg/L EC50 72h (Pseudokirchneriella subcapitata)	4.4 mg/L LC50 48h (Oncorhynchus mykiss)	2.79 mg/L EC50 48h (Daphnia magna)
Propiconazole	0.02 - 13.6 mg/l for three freshwater algae	5.3 mg/L LC50 96h (Rainbow trout)	4.8 mg/L EC50 48h (Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
2-Aminoéthanol	-1.91

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

### Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Ne pas réutiliser le récipient.
<b>Autres informations</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

### Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### IMDG

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	UN3082
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a.
<b>14.3 Classe de danger</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a.(Cuivre, granulated), 9, III
<b>14.5 Polluant marin</b>	Cette matière correspond à la définition d'un polluant marin
<b>Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	274, 335
<b>N° d'urgence</b>	F-A, S-F
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Aucune information disponible

#### RID

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	UN3082
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a.
<b>14.3 Classe de danger</b>	9
<b>Étiquettes</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a.(Cuivre, granulated), 9, III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	274, 335, 601, 375
<b>Code de classification</b>	M6

#### ADR

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	UN3082
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a.
<b>14.3 Classe de danger</b>	9
<b>Étiquettes</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a.(Cuivre, granulated), 9, III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui

14.6 Dispositions spéciales 274, 335, 601, 375  
 Code de classification M6  
 Code de restriction en tunnel (-)

**IATA**

14.1 ONU/n° d'identification UN3082  
 14.2 Nom d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a.  
 14.3 Classe de danger 9  
 14.4 Groupe d'emballage III  
 Description UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a.(Cuivre, granulated), 9, III  
 14.5 Danger pour l'environnement Oui  
 14.6 Dispositions spéciales A97, A158, A197  
 Code ERG 9L

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales Country specific regulation

**France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
2-Aminoéthanol 141-43-5	RG 49, RG 49bis	-

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 3 (auto-classification)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

**Polluants organiques persistants**

Sans objet

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Sans objet

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur  
 H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H312 - Nocif par contact cutané  
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
 H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H332 - Nocif par inhalation  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
 H361d - Susceptible de nuire au fœtus  
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Aucun(e) connu(e)	*	Désignation « Peau »

**Date d'émission** 01-mai-2020

**Date de révision** 25-juin-2019

**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour, 2.2.

**Informations supplémentaires** Les informations figurant sur cette fiche technique sont réputées suffisantes pour permettre à l'utilisateur de prendre toutes les mesures qui s'imposent quant au contrôle des opérations et à la limitation des risques, et de se servir du produit en toute sécurité. Si vous avez d'autres questions concernant les conditions d'utilisation de ce produit, merci d'écrire à l'adresse indiquée à la section 1.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité